



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.678

OBJET : LEGS ET NUMÉRISATION DES ARCHIVES DU FONDS JULES ISAAC

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Cité du Livre

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : LEGS ET NUMÉRISATION DES ARCHIVES DU FONDS JULES ISAAC - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association des Amis de Jules Isaac détient la propriété du fonds Jules Isaac. Ce fond est déposé à la bibliothèque Méjanès par convention depuis 1995. Or, cette convention initiale n'est plus adaptée aux conditions de traitement nécessaires à la conservation des fonds.

La famille de Jules Isaac, représentée au sein de l'association par ses petites-filles, souhaite toujours perpétuer le souvenir du séjour du grand historien à Aix des années 1940 à sa mort. La Bibliothèque nationale de France (BnF) porte grand intérêt aux archives de Jules Isaac.

L'association des Amis de Jules Isaac transfère ainsi la propriété des fonds au profit de deux institutions : la bibliothèque MEJANES et la BnF (*opérateur du Ministère de la Culture pour la politique de numérisation qui recevrait les archives*).

La Ville d'Aix-en-Provence se verrait remettre **en toute propriété** la bibliothèque de Jules Isaac ; legs que l'assemblée générale de l'association des Amis de Jules Isaac, tenue le 27 mars 2010 à la bibliothèque Méjanès, a voté unanimement.

Cette transmission du fonds permettra de pérenniser sa présence au sein de la Bibliothèque Méjanès et de procéder en relation avec la BnF à sa numérisation.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que, du fait de la décision de l'assemblée générale des Amis de Jules Isaac du 27 mars 2010 de se dessaisir de la propriété des archives et de la bibliothèque de Jules Isaac, la convention du 6 février 1995 est déclarée caduque ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à accepter le legs, en toute propriété pour la Ville d'Aix-en-Provence, de la bibliothèque de Jules Isaac ;

- **DIRE** que ce fonds intègrera les fonds patrimoniaux de la bibliothèque Méjanès ;
- **DIRE** qu'une mise à disposition sera effectuée sur le site internet de la Bibliothèque Méjanès, des archives de Jules Isaac numérisées par la Bnf, après qu'elles lui aient été remises.

2010.678 - LEGS ET NUMÉRISATION DES ARCHIVES DU FONDS JULES ISAAC

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**